

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 89<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 AOÛT 2022, À RADISSON

APPROUVÉ LE 29 SEPTEMBRE 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA 89<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 AOÛT 2022, À RADISSON**

---

**PRÉSENTS**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois ( <i>par vidéoconférence</i> )
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 <sup>re</sup> vice-présidente	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

**INVITÉS**

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava
Pelletier, Hélène	Attachée politique du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances ( <i>vidéoconférence</i> )

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 00.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 88<sup>e</sup> séance régulière tenue le 16 juin 2022

4. Administration et finances
  - 4.1 Correspondance
  - 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 avril 2022, 31 mai 2022 et au 30 juin 2022
  - 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 avril 2022, 31 mai 2022 et au 30 juin 2022
  - 4.4 Rapport annuel du Fonds Eastmain
  - 4.5 Responsable de l'accès à l'information
  - 4.6 Renouvellement du bail
5. Ressources humaines
  - 5.1 Assurance collective
  - 5.2 Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)
6. Ententes et partenariats
  - 6.1 FRR-Volet 3 - Projets « Signature Innovation »
  - 6.2 Réseau Médialabs - dépôt d'une demande à la Société du Plan Nord
  - 6.3 Rendez-vous des employeurs 2022
7. Programmes de soutien au développement social
  - 7.1 ESA-177 - Soirées dansantes – VVB
  - 7.2 FCR-113 - Inventaire sur le potentiel industriel et culturel de la Baie-James – REG
  - 7.3 FCR-116 - Festival Étoile nordique – LSQ
  - 7.4 FCR-117 - Service de formation continue en culture 2022-2023 – REG
  - 7.5 FCR-118 – Revitalisation de la salle d'exposition et traitement des artefacts – CHI
  - 7.6 FQIS-081 – Sécurité alimentaire en toute dignité - CHI
  - 7.7 PDC-084 – Célébrons les 20 ans de nos organismes – VVB
  - 7.8 PF-033 – Festival du cheval de la Baie-James 2022 – VIL
  - 7.9 PIEC-071 – Achat d'une tondeuse d'allées – CHI
8. Divers
9. Questions du public
10. Prochaine séance
11. Levée de la séance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 88<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 16 JUIN 2022**

Le procès-verbal de la 88<sup>e</sup> séance régulière tenue le 16 juin 2022 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 88<sup>e</sup> séance régulière tenue le 16 juin 2022 comme présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES** **4.1. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 10 juin au 8 août 2022 est déposée pour information.

#### 4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 AVRIL 2022, 31 MAI 2022 ET AU 30 JUIN 2022

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 30 avril 2022, 31 mai 2022 et au 30 juin 2022 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-03**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 avril 2022, 31 mai 2022 et au 30 juin 2022, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 AVRIL 2022, 31 MAI 2022 ET AU 30 JUIN 2022

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 avril 2022, 31 mai 2022 et au 30 juin 2022 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-04**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 30 avril 2022, 31 mai 2022 et au 30 juin 2022 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.4. RAPPORT ANNUEL DU FONDS EASTMAIN

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-05**

**D'ADOPTER** le Rapport annuel 2020-2021 du Fonds Eastmain comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.5. RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels et que cette personne peut désigner comme responsable un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

**CONSIDÉRANT** la nomination de la direction générale en tant que responsable de l'accès à l'information par la résolution ARBJCA-2018-08-16-23.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-06**

**D'ABROGER** la résolution ARBJCA-2018-16-23;

**DE NOMMER** la direction des affaires juridiques en tant que responsable de l'accès à l'information;

**DE SIGNIFIER** cette délégation par écrit à la Commission d'accès à l'information.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.6. RENOUELEMENT DU BAIL

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-07**

**D'ACCEPTER** l'addenda no 1 à la convention de bail des locaux de l'ARBJ confirmant l'exercice de l'option de renouvellement d'une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2025;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. RESSOURCES HUMAINES

#### 5.1. ASSURANCE COLLECTIVE

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance collective des employés de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) prend fin le 30 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'analyse de renouvellement à l'équipe de direction par SAGE, courtier en assurance collective et régime de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport présente plusieurs facteurs, dont les changements démographiques et l'expérience propre au groupe, ce qui influence l'évaluation du renouvellement;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement des coûts dont doit tenir compte l'assureur dans son évaluation, notamment les facteurs d'inflation dans le domaine de la santé, les frais de mutualisation, une espérance de vie de plus en plus grande et, le développement de nouveaux médicaments plus efficaces, etc.;

**CONSIDÉRANT QU'**une hausse était prévisible et que SAGE a procédé à une analyse de marché et une négociation avec l'assureur actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** le courtier recommande, dans les conditions actuelles du marché et en tenant compte des résultats d'expérience du groupe, de renouveler avec l'assureur actuel pour une hausse globale de la prime de 2,86 %, et ce, avec la Croix-Bleue.

**Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-08**

**DE RENOUVELER** l'assurance collective des employés de l'Administration régionale Baie-James avec la compagnie d'assurance Croix-Bleue au taux négocié selon l'analyse de renouvellement en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, et ce, pour une année;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5.2. PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LEUR FAMILLE (PAEF)**

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis 2019, l'Administration régionale Baie-James offre un Programme d'aide aux employés (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** SAGE, courtier en assurance collective et régime de retraite, offre le Programme d'aide SAGE-PAEF;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est offert aux employés et à leur famille à raison de 8 heures par année et qu'il offre les services suivants :

- Amélioration des relations familiales;
- Accroissement du bien-être;
- Résolution de problème professionnel;
- Résolution de problème de dépendance;
- Amélioration de la santé financière;
- Questionnement d'ordre légal;
- Amélioration des habitudes de vies.

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est plus avantageux et offert à un coût moins élevé que le programme actuel.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-09**

**D'ADHÉRER** au Programme SAGE-PAEF;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. ENTENTES ET PARTENARIATS**

### **6.1. FRR-VOLET 3 – PROJETS « SIGNATURE INNOVATION »**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis à la disposition des municipalités régionales de comté (MRC), par le Fonds régions ruralité, un volet 3 identifié comme étant le développement d'un projet « Signature innovation », et ce, pour une période de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs de définir un tel projet consiste à doter la MRC d'une identité territoriale forte s'articulant autour d'une vision de développement, et ce, afin qu'elle puisse bâtir sa signature et son image de marque;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est un organisme admissible dans le cadre du Fonds régions ruralité – volet 3, et ce, en raison du fait qu'elle est un organisme compétent en matière de développement dans la région du Nord-du-Québec, au sens de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1);

**CONSIDÉRANT QU'**en mars 2021, l'ARBJ a déposé auprès du MAMH son avis d'intérêt de créer un projet « Signature innovation » dans le cadre du Fonds régions ruralité – volet 3;

**CONSIDÉRANT QU'**en septembre 2021, l'ARBJ et le MAMH ont signé un protocole d'entente dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de définition du projet « Signature innovation »;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), l'ARBJ a mis de l'avant sa priorité 3 : agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**une des pistes d'actions associées à cette priorité touche la quantité et la qualité de l'information régionale diffusée à l'intérieur et à l'extérieur de la région;

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant cette priorité régionale, l'ARBJ a identifié la Plateforme d'information régionale comme étant son projet « Signature innovation » et qu'un devis des travaux doit être transmis au MAMH préalablement à la signature d'une entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition et la rétention d'équipements, d'expertises et de ressources en région contribueront à la mise en valeur et au virage numérique de la Baie-James.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-10**

**QUE** le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

**DE DÉPOSER** auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation », lequel est défini comme étant la « Plateforme d'information régionale » et faisant état des liens entre ledit projet, la vision de développement de l'Administration régionale Baie-James et de ses priorités régionales;

**DE CONTRIBUER** à la mise en œuvre du projet de Plateforme d'information régionale dans le cadre du Fonds régions ruralité – volet 3, et ce, à hauteur de 1 037 960 \$ sur 5 ans;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'ARBJ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2. RÉSEAU MÉDIALABS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre du plan d'action culturel régional 2021-2023 élaboré par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) en collaboration avec le milieu culturel de la région, un des enjeux prioritaires identifiés est la littératie numérique;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un Réseau Médialabs en région fait partie intégrante des actions à mettre en œuvre relativement à l'enjeu de la littératie numérique dans le cadre de ce plan d'action;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial pour les Jamésiens de bénéficier d'équipements et de ressources spécialisées dans le domaine du numérique en région;

**CONSIDÉRANT** le lancement de l'appel de projets dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques – volet A « Essor des communautés et conservation de l'environnement »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ est un organisme admissible à l'égard du FIN – volet A;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de mise en place d'un Médialab à la Baie-James permet notamment de favoriser la collaboration entre les domaines de la culture, de l'enseignement et de l'entrepreneuriat, en plus d'appuyer la créativité et l'innovation numérique dans divers domaines.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-11**

**QUE** le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

**DE DÉPOSER** au Fonds d'initiatives nordiques - volet A « Essor des communautés et conservation de l'environnement » le projet de mise en place d'un Réseau Médialabs;

**DE CONTRIBUER** à la mise en œuvre du projet à hauteur de 179 206 \$, pour la période 2022-2023;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tous gestes et à signer tous documents, de quelque nature qu'ils soient relativement à ce projet, pour et au nom de l'ARBJ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### 6.3. RENDEZ-VOUS DES EMPLOYEURS 2022

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population, notamment en soutenant les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan démographique à la Baie-James révèle une baisse significative de sa population depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de formation* réalisée auprès des entreprises de la Baie-James et diffusée en décembre 2021 a démontré des enjeux importants en matière de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne la formation des employés, la rétention de la main-d'œuvre qualifiée et son recrutement;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif de déployer les meilleurs efforts en matière de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre afin de doter adéquatement les entreprises de la Baie-James des stratégies mises en œuvre pour qu'elles puissent améliorer leurs pratiques en gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le Rendez-vous des employeurs 2022 vise à outiller les participants à différentes pratiques, approches et réflexions en matière de ressources humaines afin de leur permettre de bénéficier d'outils et de mécanismes pour favoriser leur développement.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-12**

**DE CONTRIBUER** à hauteur de 40 000 \$ dans le projet Rendez-vous des employeurs 2022;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 7.1. ESA-177 – SOIRÉES DANSANTES - VVB

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023* et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise le développement du vieillissement actif par la participation des aînés aux soirées dansantes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative a pour objectif de briser l'isolement, en plus de permettre aux personnes âgées de demeurer informées sur les services qui leur sont offerts;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra de dynamiser le milieu de vie, de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et de contribuer à la rétention de la population âgée, en offrant une activité de groupe à proximité de leur résidence sur une période déterminée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023*.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-13**

**D'ACCORDER** au Club de l'Âge d'Or Val Paradis une subvention maximale de 9 170 \$ pour la réalisation de son projet « Soirées dansantes - VVB »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7.2. FCR-113 – INVENTAIRE SUR LE POTENTIEL INDUSTRIEL ET CULTUREL DE LA BAIE-JAMES – REG

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra d'élever le niveau de connaissances du patrimoine culturel de la région et en soutiendra la mise en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la phase de mise en valeur du patrimoine favorisera l'accès et la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribuera au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture à la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative aura un impact sur le développement de l'identité régionale et sur le sentiment d'appartenance;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribuera positivement au développement touristique de toute la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à 3 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-14**

**D'ACCORDER** à la Société d'histoire de la Baie-James une subvention maximale de 68 346 \$ pour la réalisation de son projet « Inventaire sur le potentiel industriel et culturel de la Baie-James - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.3. FCR-116 - FESTIVAL ÉTOILE NORDIQUE – LSQ

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le festival contribue à l'épanouissement des jeunes au sein de la communauté et soutient leur participation active à l'intérieur de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative permet aux jeunes de se perfectionner et de grandir dans la pratique de leur art;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur fournit aux participants un encadrement par le milieu artistique professionnel dans le but d'assurer la qualité des ateliers et des prestations;

**CONSIDÉRANT QUE** le festival favorise la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture à la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aura un impact sur le développement de l'identité et du sentiment d'appartenance à la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à 5 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-15**

**D'ACCORDER** à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une subvention maximale de 18 426 \$ pour la réalisation de son projet « Festival Étoile nordique »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.4. FCR-117 - SERVICE DE FORMATION CONTINUE EN CULTURE 2022-2023 – REG

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'un Conseil de la culture dans la région et l'absence d'organisme détenant l'expertise pour chapeauter un tel projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement culturel régional des deux prochaines années;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude pour déterminer les besoins du milieu en ce qui a trait à la formation a été réalisée en 2022 et permet de moduler l'offre de service de façon adéquate;

**CONSIDÉRANT QU'**il permet de structurer le milieu culturel de toute la région et qu'il soutient les artistes, les travailleurs culturels et les organismes culturels dans leur développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribuera au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture à la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** Services Québec investira 34 850 \$ dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à un objectif du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

**Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-16**

**D'ACCORDER** au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue une subvention maximale de 20 990 \$ pour la réalisation de son projet « Entente de formation continue en culture 2022-2023 - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.5. FCR-118 – REVITALISATION DE LA SALLE D'EXPOSITION ET TRAITEMENT DES ARTÉFACTS – CHI**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra d'élever le niveau de connaissances du patrimoine culturel de la région en favorisant le développement d'expertise en matière historique et patrimoniale, en plus de soutenir la mise en valeur de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet encouragera l'accès et la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture à la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative aura un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à 3 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-17**

**D'OCTROYER** à la Société d'histoire de la Baie-James une subvention maximale de 10 750 \$ pour la réalisation de son projet « Revitalisation de la salle d'exposition et traitement des artefacts – CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.6. FQIS-081 – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN TOUTE DIGNITÉ – CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES), Objectifs 3.1.1 : Soutenir financièrement les services d'aide et de sécurité alimentaire existants (popote roulante, cuisine collective, dépannage, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vient en aide directement aux gens vivant en situation de pauvreté et que la demande de dépannage alimentaire est grandissante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vient en aide aux élèves du primaire en leur offrant une collation ou un repas durant l'année scolaire, et ce, sans discrimination et en toute dignité.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-18**

**D'OCTROYER** au Carrefour communautaire de Chibougamau une subvention maximale de 36 810 \$ pour la réalisation de son projet « Sécurité alimentaire en toute dignité – CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.7. PDC-084 – CÉLÉBRONS LES 20 ANS DE NOS ORGANISMES – VVB

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement met à l'honneur les 20 ans de services de trois organismes de Valcanton et Villebois;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est un événement festif et rassembleur pour toute la famille.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-19**

**D'ACCORDER** à Regroupement de femmes de Valcanton une subvention maximale de 6 300 \$ pour la réalisation de son projet « Célébrons les 20 ans de nos organismes - VVB »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.8. PF-033 – FESTIVAL DU CHEVAL DE LA BAIE-JAMES 2022 – VIL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus autogénérés atteignent 17 % du financement nécessaire à la réalisation du festival;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement attire 300 festivaliers, dont un bon nombre de touristes;

**CONSIDÉRANT** l'unicité du festival et sa valeur ajoutée pour la région;

**CONSIDÉRANT** son apport à la diversification de l'offre touristique régionale.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-20**

**D'ACCORDER** à Mont Fenouillet à cheval une subvention maximale de 9 313 \$ pour la réalisation de son projet « Festival du cheval de la Baie-James 2022 - VIL »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.9. PIEC-071 – ACHAT D'UNE TONDEUSE D'ALLÉES – CHI**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet est essentielle aux poursuites des activités de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle acquisition permettra à l'organisme d'entretenir des verts de hauts standards et de maintenir la qualité de ses services.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-21**

**D'ACCORDER** au Club de golf Chibougamau-Chapais inc., une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Achat d'une tondeuse d'allées - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

**9. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**10. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 29 septembre comme prévu au calendrier.

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-08-18-22**

**DE LEVER** la séance à 14 h 12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

Réal Dubé, secrétaire